



TOUT SAVOIR SUR

# MES DÉCHETS

**GUIDE PRATIQUE**

# ORDURES MÉNAGÈRES



EN SAC



BAC INDIVIDUEL



COLONNE AÉRIENNE  
(CONTENANT COLLECTIF)



ABRI BAC  
(CONTENANT COLLECTIF)



COLONNE ENTERRÉE  
(CONTENANT COLLECTIF)

# DÉCHETS RECYCLABLES



EN VRAC



BAC INDIVIDUEL



COLONNE AÉRIENNE  
(CONTENANT COLLECTIF)



BAC À  
OPERCULE  
(CONTENANT COLLECTIF)



COLONNE  
AÉRIENNE  
(CONTENANT COLLECTIF)

## Nouvel arrivant ?

Je me rends sur  
[www.evolis23.fr/demarches](http://www.evolis23.fr/demarches)

## J'ai une activité professionnelle ?

Je prends contact avec **evolis 23** pour  
connaître les modalités spécifiques liées  
aux professionnels.

# LES ÉQUIPEMENTS

## 1 LES BACS INDIVIDUELS



» mise à disposition de 2 bacs (un gris et un jaune) pour les foyers pouvant les stocker. **Les bacs sont associés à l'habitation** et doivent y rester en cas de déménagement.

» **Lavage des bacs** à la charge du foyer

» **Volume** du bac en fonction des besoins du foyer

Démarches (changement de volume, perte, vol, casse...) sur [www.evolis23.fr](http://www.evolis23.fr)

## BAC GRIS

Ordures Ménagères

- > **80 L** (~ 1 à 2 personnes)
- > **120 L** (~ 3 à 4 personnes)
- > **180 L** (~ 3 à 4 personnes)
- > **240 L** (~ 4 à 6 personnes)
- > **360 L** (~ 5 personnes et +)

## BAC JAUNE

Déchets Recyclables



- > **140 L** (~ 1 à 2 personnes)
- > **240 L** (~ 3 à 4 personnes)
- > **360 L** (~ 4 personnes et +)

## 2 LA CARTE EVOLIS 23

### » 1 carte par habitation

Elle permet :

- » L'accès aux **déchèteries** d'Evolis 23
- » L'accès à certains **contenants collectifs** (Ordures Ménagères)

Elle doit rester dans le logement en cas de déménagement.

En cas de pertes répétées, facturation de 20€ TTC par remplacement (au propriétaire du logement).



## 3 LES CONTENANTS COLLECTIFS

» Accessibles à tous les habitants de la communauté de communes sur laquelle ils se trouvent\* ;

**OU** Réservés à une zone d'habitat collectif.

» Accessibles 24h/24 et 7j/7.

» Différentes tailles de tambours en fonction du contenant (30L/50L ou 80L).



Carte des emplacements à retrouver sur [www.evolis23.fr](http://www.evolis23.fr)

\*y compris pour les habitants possédant des bacs individuels, à l'exception de Guéret où ce n'est que pour les habitants de la commune.

# LES BONS GESTES

## La collecte des déchets



### MON BAC

Sorti la **veille au soir**, et rentré après le passage du camion de collecte.

### CONSEILS

- » Plein ou vide, c'est le même prix : je le sors uniquement quand il est plein.
- » Pour une production de déchets ponctuelle ou des débords, j'utilise les contenants collectifs.
- » Je retire la chaîne et le cadenas pour la collecte (si j'en ai mis sur mon bac).

→ Je télécharge mon calendrier de collecte

[www.evolis23.fr/jour-collecte](http://www.evolis23.fr/jour-collecte)



» Généralement lorsque la collecte des déchets est prévue un jour férié, elle est rattrapée le vendredi suivant (sauf pour Guéret).  
Dans tous les cas, se référer au calendrier de collecte.

## SITUATIONS NON CONFORMES POUR LA COLLECTE

» Bacs non pucés

» Déchets en sacs ou en vrac, sur ou à côté des bacs / colonnes

» Bacs qui débordent

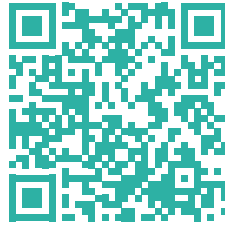


→ Je ne tasse pas trop les déchets dans le bac, sinon ils ne pourront pas se vider !

→ Je ne bourre pas les tambours, sinon ils seront bloqués !

# Mes démarches en ligne

- **Dotation de bacs et/ou carte d'accès**
  - » Pour obtenir mes bacs et/ou ma carte.
- **Perte de la carte d'accès**
  - » En cas de pertes répétées, le changement est facturé 20€ TTC au propriétaire du logement.
- **Changement de volume de bac**
  - » Trop petit ou trop grand ? Le changement est gratuit.
- **Déménagement**
  - » Au sein du territoire d'Evolis 23.
- **Bac bloqué**
  - » Pour mauvais tri, ou mise à jour des informations...
- **Bac cassé ou volé**
  - » Les remplacements et réparations sont gratuits.
- **Carte non reconnue en déchèterie**
  - » Pour mise à jour des informations de la carte.



et plus encore !  
RDV sur [www.evolis23.fr](http://www.evolis23.fr)

## Stop aux dépôts sauvages

» Les dépôts sauvages polluent, nuisent à la salubrité publique et présentent des risques sanitaires. Ils constituent une infraction passible de 135 € d'amende (art. R-634-2 du Code pénal).

### Ensemble, adoptons les bons gestes

- » Carte manquante ou perdue ?
  - Je fais une demande de dotation ou réattribution.
- » Dysfonctionnement des équipements ?
  - J'utilise un autre contenant collectif et informe Evolis 23.
- » Bac trop petit, trop de déchets ?
  - Si c'est ponctuel, j'utilise les contenants collectifs pour jeter les débords.
  - Si c'est régulier, je fais une demande de changement de volume de bac.

**Quelle que soit la raison, respectons notre cadre de vie,  
ne laissons pas nos déchets dans la rue !**



Je peux, si je le souhaite, verrouiller mes bacs par mes propres moyens.

Attention, pour que le bac soit collecté, il faut enlever le cadenas et la chaîne.

Consulter le tuto sur la chaîne Youtube d'Evolis 23

**Télécharger le règlement de collecte :**

» [www.evolis23.fr/documentations](http://www.evolis23.fr/documentations)

**CHEZ VOUS, TOUS  
LES EMBALLAGES  
SE TRIENT**

**À TRIER**

POTS ET BOCALX EN VERRE

BOUTEILLES EN VERRE



**À TRIER**

TOUS LES PAPIERS

BRIOQUES ET EMBALLAGES  
EN CARTON

BOUTEILLES ET FLACONS  
EN PLASTIQUE

+

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

TOUS LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL

EMBALLAGES  
EN MÉTAL



**À JETER**

UN DOUTE ?  
CONTACTEZ VOTRE  
COLLECTIVITÉ.

ORDURES MÉNAGÈRES

**EN SAC BIEN  
FERMÉ**



Toutes  
les bouteilles



Tous  
les flacons  
et bidons



Toutes  
les barquettes



Tous les  
pots et  
les boîtes



Tous les sacs  
et sachets



Tous les films



Tous les  
emballages en  
métal y compris  
les petits



Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

**Un doute, une question sur le tri ?**

À Jeter ? À trier ?

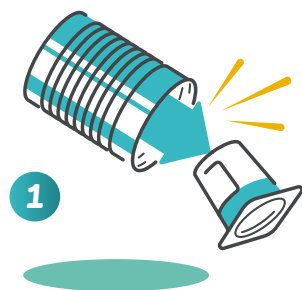
Téléchargez l'appli Guide du tri



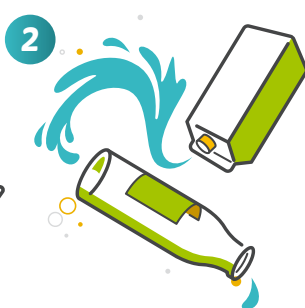
**CITEO**

# LES BONS GESTES

## du tri des déchets



Je n'imbrique pas les déchets entre eux



Je vide les emballages



Je dépose en vrac dans le bac jaune

### J'adopte les tri-flèches !



?

Une question sur le tri ? la réponse dans ma poche !

» L'application Guide du tri par Citeo



# AUTRES DÉCHETS

- » bouteilles
- » pots en verre
- » bocaux

(sans les couvercles)

• +300 colonnes à verre disposées sur l'ensemble du territoire.



**VERRE**

- » piles rechargeables
- » piles jetables
- » petites batteries

• Dépôt dans tous les magasins vendant des piles (grandes surfaces...).

• Dépôt dans de nombreux lieux publics.



**PILES**

- » vêtements
- » chaussures
- » linges

• Dons à des associations, à des boutiques spécialisées ou borne Le Relais.

• Propres et secs, même troués ou déchirés.

• Dans un sac fermé, les chaussures liées par paire.



**TEXTILE**

- » fluo-compactes
- » LED
- » néon
- » ...

• Dépôt dans les magasins vendant lampes et ampoules.

• Les lampes qui se recyclent portent toutes le symbole « poubelle barrée ».\*



**LAMPES**

- » aiguilles
- » seringues
- » ...

• Dispositifs médicaux piquants, coupants et tranchants.

• Dépôt en pharmacie dans les boîtes spéciales DASRI.



**DASRI**

- » câbles
- » électroménagers
- » objets électroniques...

• Règle du 1 pour 1 à l'achat.

• Dépôt dans de nombreux magasins (petits électroménagers).



**D3E**

\*Les autres lampes qui n'ont pas le symbole poubelle barrée ne sont pas recyclables et peuvent être mises dans la poubelle noire.

# AUTRES DÉCHETS

» produits chimiques

» produits d'entretien

» produits de jardinage

» outillage du peintre

• Repérables grâce aux étiquettes «produit dangereux», «inflammable»...

• Dépôt obligatoire en déchèterie



**DDS**



» mobilier

» rangements et aménagements

» literie

• Encore en état : revente ou don

• Réparation, réemploi



**MEUBLES**



» sports

» équipements

» loisirs

• Equipements et matériels de sports et loisirs

• Encore fonctionnels : revente ou don

• Dépôt dans les magasins vendant ces produits (dont la surface >400m<sup>2</sup>)



**ASL**



» béquilles

» fauteuils roulants

» lits médicalisés...

• Encore en état : revente ou don

• Dépôt à REVATEC



**AIDES TECHNIQUES**



» Trier permet de **recycler, réemployer, ou valoriser ces objets en énergie.**

Cela permet aussi de traiter les déchets qui ont des besoins spécifiques, (déchets dangereux ou chimiques) dans les installations adéquates.

**DÉCHÈTERIE**



» **Tous ces objets doivent ou peuvent aussi être rapportés en déchèterie.**

Ainsi que de nombreux autres types de déchets.



Valorisé en énergie



recyclé



réemployé



incinéré ou enfoui

# DÉCHÈTERIES



1. BÉNÉVENT-  
L'ABBAYE
2. DUN-LE-  
PALESTEL
3. GENOUILLAC
4. GUÉRET
5. LA  
SOUTERRAINE
6. NOTH
7. NOUZIERS
8. SAINT-VAURY
9. SARDENT

➔ horaires à consulter sur :  
[www.evolis23.fr/decheteries/](http://www.evolis23.fr/decheteries/)

## INFO PRO

- » Accès règlementé pour les professionnels et associations
- » Tarifs à retrouver sur [evolis23.fr](http://evolis23.fr)

» suivi des passages en déchèterie et factures sur [evolis23.ecocito.com/](http://evolis23.ecocito.com/)

La carte Evolis 23 est **obligatoire** pour entrer en déchèterie. L'accès est **gratuit** pour les particuliers.



- » **Le rôle du gardien est de renseigner et rediriger** les déchets vers les bonnes filières, pas de décharger les véhicules.
- » Gros apports à **éviter 15 min avant les heures de fermeture** des déchèteries.
- » Seuls les véhicules de moins de 3,5 tonnes sont acceptés (interdit aux véhicules agricoles).

Du broyat est en libre-service sur les déchèteries de Dun-le-Palestel, La Souterraine et Guéret.



## FILIÈRES



DÉCHETS VERTS



BOIS



MÉTAUX



GROS CARTONS



VERRE



TEXTILES



PILES, PETITES BATTERIES



RÉEMPLOI (RECYCLABULLE)



ENCOMBRANTS



MOBILIER\*



GRAVATS / INERTES



PLÂTRE



ÉLECTRONIQUES ÉLECTROMÉNAGERS



DASRI



HUILES



LAMPES



AÉROSOLS



DDS (PRODUITS CHIMIQUES)

Mais aussi : polystyrène, radiographies, huiles de friture, batteries de véhicule, articles de sport et loisirs, articles de bricolage et jardinage, outils de peinture...

\*la benne mobilier est uniquement en place dans les déchèteries de Guéret, La Souterraine, Noth

# OPTIMISER MA VISITE

## JE PRÉPARE MA VENUE

- Je **prépare mon chargement** : je fais un **prétri**, je sépare les différents types de déchets
- Je **vérifie les horaires**\* exclusivement sur le site internet d'Evolis 23
- Je **vérifie** que j'ai bien ma carte Evolis 23
- Je **vérifie** que les **déchets** que j'apporte sont bien **acceptés** en déchèterie.
- Je **regroupe les apports** pour éviter des aller-retour inutiles
- Si besoin, **je viens accompagné** pour décharger mon véhicule
- Je reste **courtois et respectueux** envers le personnel et les autres personnes présentes sur la plateforme

\*En période de fortes chaleurs, les horaires sont susceptibles de changer au jour le jour en fonction de l'évolution de la météo.

En règle générale, les heures les plus fréquentées sont les plages 10h-11h et 14h-16h.

## Déchets non acceptés en déchèteries

- » Pneus
- » Bâches agricoles
- » Produits phytosanitaires
- » Produits de laboratoire
- » Ordures ménagères
- » Bonbonnes de gaz
- » Déchets d'équarrissage
- » Déchets explosifs
- » Produits radioactifs
- » Déchets non refroidis (cendres...)
- » Médicaments
- » Panneaux solaires
- » ...

Il existe des débouchés pour ces déchets : règle du 1 pour 1 lors de l'achat, pharmacie, garage, centre pour déchets dangereux...

# LA TEOMI

C'est l'impôt local qui sert à financer la gestion des déchets produits par chaque habitant du territoire d'Evolis 23.

» Elle est perçue avec **la taxe foncière du propriétaire**.

» Elle comprend **une part incitative** calculée en fonction de la production réelle d'**Ordures Ménagères**.

» Elle comprend **une part fixe** : basée sur le foncier bâti, son montant varie selon **la valeur locative du logement**. Elle est à payer, qu'il y ait production, ou non, de déchets.

→ La production de déchets recyclables n'est pas prise en compte dans le calcul de la part incitative



## PART INCITATIVE

= volume bac/tambour x prix au litre x nombre de levées et/ou de dépôts par an

## PART FIXE

= valeur locative du logement x taux de TEOM



## TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE

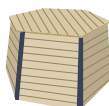
### COMMENT ÇA MARCHE ?



La famille Dupont



tri, compostage,  
anti-gaspillage...



**PEU**  
d'Ordures  
Ménagères



La famille Durand



**Pas d'effort  
de réduction  
des déchets, ni de tri**



**BEAUCOUP**  
d'Ordures  
Ménagères



ET LORSQUE JE SUIS ...

## LOCATAIRE

### » Déménagement

- Les bacs doivent être laissés sur place.
- La carte doit être laissée dans le logement ou rendue au bailleur.

### » Avis de TEOMi

- La TEOMi est payée par le propriétaire avec sa taxe foncière. Elle est donc répercutée dans les charges locatives (selon le mode de facturation choisi par le bailleur).

## BAILLEUR

### » Facturation locataire

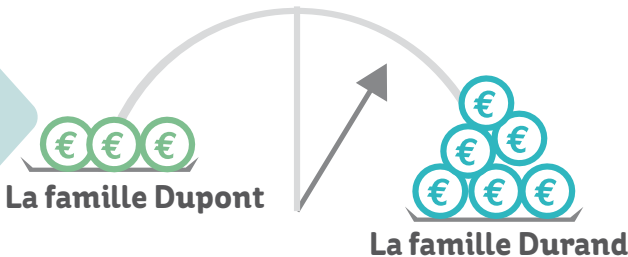
2 solutions :

- Facturer au réel : Evolis 23 peut fournir le relevé de production de chaque locataire ; à répercuter dans ses charges propres.
- Facturer collectivement : répartir la TEOMi entre tous les logements d'un même ensemble collectif, selon le mode de répartition choisi (prorata valeur locative, nombre de personnes dans le logement...).



# TEOMI

Part incitative de la TEOMi



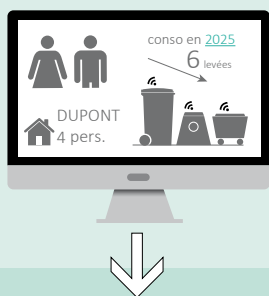
Lorsqu'un foyer fait **des efforts pour réduire ses déchets**, il paie **moins cher** que s'il n'en fait pas !

# TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES



- » Les bennes à ordures et les contenants à Ordures Ménagères sont équipés **d'un système d'informatique embarquée.**

- Lecture des puces électroniques installées sur les bacs et /ou cartes.
- Récupération des données du dépôt des déchets (date, nombre de levées et/ou dépôts en contenant collectif).



- » Transmission des données au logiciel d'Evolis 23 pour comptabilisation sur le compte de l'utilisateur.

- Je suis ma production pour prévoir au mieux les sorties des Ordures Ménagères et le montant de ma part incitative.

» [www.evolis23.fr/suivre-ma-consommation](http://www.evolis23.fr/suivre-ma-consommation)



- » Le montant de la part incitative de ma TEOMi se retrouve sur l'avis de taxe foncière de **l'année suivante.**

*Je retrouve ma TEOMi sur ma taxe foncière*

## Seuls les levées et dépôts d'Ordures Ménagères sont comptabilisés dans la part variable

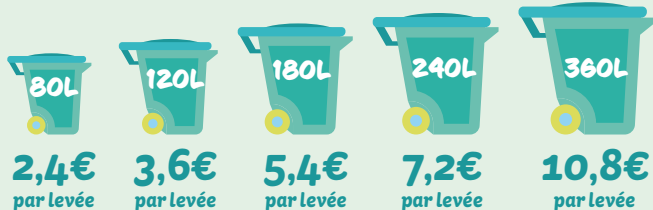
Le suivi personnalisé des foyers du territoire réalisé par Evolis 23 nécessite la constitution d'une base de données\*, puis la gestion de données collectées lors des ramassages des déchets ou du dépôt de déchets en déchèteries. Evolis 23 est soumis à une déclaration CNIL\*\* pour pouvoir collecter et gérer des données à caractère personnel.



\* nombre de levées du bac et de dépôts dans le tambour, dates et heure de collecte, etc.

\*\* déclaration CNIL n°2037203V0 du 27/02/17, en respect de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 qui encadre la mise en œuvre des fichiers ou des traitements de données à caractère personnel qu'ils soient automatisés ou manuels.

### TARIFS - PART INCITATIVE



→ Le tarif par litre est fixé en comité syndical chaque fin d'année pour l'année suivante.

tarifs 2026\*\*

**0,030€**  
par litre



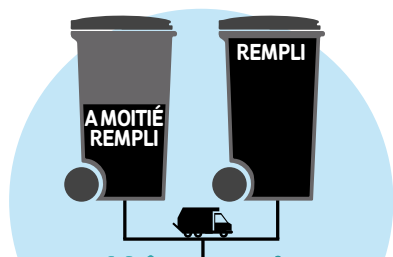
Litrage retenu\* :

- » 20L pour un tambour de 30L
- » 38L pour un tambour de 50L
- » 60L pour un tambour de 80L

\* Prise en compte de la manipulation des tambours.

\*\* RDV sur le site d'evolis 23 pour voir les tarifs mis à jour.

→ **TEOMi** = part fixe + part incitative



**Même prix**

Le calcul se fait par levée/dépôt et non au poids de la poubelle

→ Sortir le bac quand il est plein!

**Les recyclables ne sont pas comptabilisés!**

Le nombre de levées du bac recyclable (ou de dépôts de recyclables en contenants collectifs) n'entre pas dans le calcul de la TEOMi.



# RÉDUIRE MES DÉCHETS

## RÉPARATION

### » Repriser / détourner

Un jean qui devient un short, un patch sur un trou, une armoire défraîchie repeinte...

### » Repair Café

Organisés par Recyclabulle :  
à Recyclabulle à La Souterraine et à la  
Quincaillerie Numérique à Guéret.

+ d'infos sur facebook :

@laquincaillerienumerique / @recyclabulle



## RÉEMPLOI

### » Ressourceries

### » Brocantes, gratiféria...

### » Dons, associations...

### » Revente, internet



## RECYCLABULLE

### Guéret

33 route de Cher du Prat / 6 rue Rollinat  
05 55 41 49 83

### La Souterraine

13 Rue Hyacinthe Montaudon  
05 55 99 27 95

<http://recyclabulle.net/>  
[recyclabulle@gmail.com](mailto:recyclabulle@gmail.com)



## ANTI-GASPILLAGE

### » Inventorier les provisions

Avant de faire les achats.

### » Planifier les menus à l'avance

Pour connaître les besoins exacts  
et s'y tenir.

### » Respecter la chaîne du froid

En utilisant un sac isotherme,  
en achetant les surgelés en dernier  
avant de passer à la caisse.

### » Organiser les provisions

En plaçant les produits avec les dates  
de péremption les plus proches  
sur le devant des placards et frigo.

### » Réutiliser les restes

En cuisinant des soupes, des salades ...



## ACHAT RESPONSABLE

### » En vrac

Ou le moins emballé possible.

### » Durable plutôt que jetable

Ou location quand c'est possible.

### » Pas de besoin : pas d'achat



# RÉUTILISER LES RESSOURCES

## de mon jardin

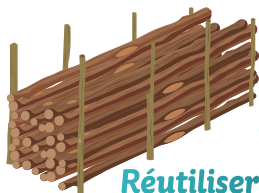
### POURQUOI

revaloriser mes déchets végétaux ?

» pour limiter mes déplacements en déchèteries ;

» pour faire profiter mon jardin de ses propres ressources naturelles ;

**et je préserve l'environnement !**



2

### Réutiliser mes branches

Je peux créer une haie sèche, fabriquer des tuteurs ou supports pour les plantations, construire une palissade occultante, utiliser les branches comme bois d'allumage ou de chauffage...

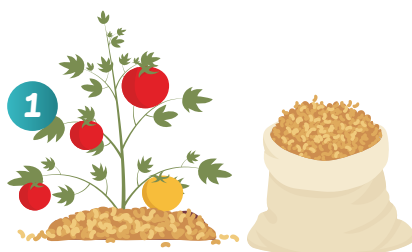


4

### Les feuilles

Je peux laisser les feuilles au sol : elles protègent la biodiversité, isolent du froid et nourrissent le sol.

Elles peuvent être utilisées en paillage, ou broyées avec une tondeuse mulching.



1

### La technique du paillage

Le paillage consiste à couvrir le sol avec du paillis ou du broyat pour protéger les plantations. Il retient l'humidité, stabilise la température, limite les herbes sauvages, nourrit le sol et prévient l'érosion.

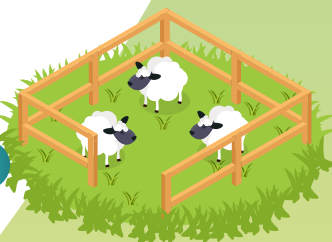
3



### La tonte mulching

C'est une tonte sans ramassage. La tondeuse coupe finement l'herbe et la laisse sur place, où elle se décompose et nourrit le gazon. Pour de bons résultats ; tondre souvent, par temps sec, sans couper plus d'un tiers de la hauteur.

5



### et + encore...

Il existe d'autres techniques pour réutiliser les ressources du jardin, comme l'éco-pâturage, le jardinage en lasagne et bien sûr... le compostage.

# COMPOSTAGE



» Les déchets organiques ont un réel potentiel de valorisation ! Alors, profitons-en !

» Cela permet de réduire la taille de la poubelle grise **et donc celle de la part incitative de la TEOMi.**

» C'est simple et éco-citoyen, prenons soin des générations futures !

## Le compostage, c'est quoi ?

C'est la transformation de nos déchets organiques, les biodéchets, en un produit semblable au terreau : le compost.



## Bioseau gratuit sur demande

» [compostage@evolis23.fr](mailto:compostage@evolis23.fr)

» ou via la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06



## ÇA SE COMPOSTE :



**EPLUCHURES, RESTES DE FRUITS ET LÉGUMES**



**COQUILLES D'ŒUF**  
bien émiettées



**PLANTES ET FLEURS D'INTÉRIEUR**



**MARC, FILTRES À CAFÉ, SACHET DE THÉ**



**RESTES ALIMENTAIRES**  
pain, frites, riz, pâtes...



**PELURES D'AGRUMES**  
coupées en petits morceaux

## Commander son composteur

TARIFS 2026\*



**300 L**

~ 1 à 2 personnes



**600 L**

~ 3 à 4 personnes



**800 L**

+ 4 personnes



→ [www.evolis23.fr/compostage](http://www.evolis23.fr/compostage)

Offre limitée à 2 composteurs par foyer

\* RDV sur le site d'evolis 23 pour voir les tarifs mis à jour.

# COMPOSTEURS COLLECTIFS



**1 DÉPOSEZ**  
les biodéchets dans  
le composteur.

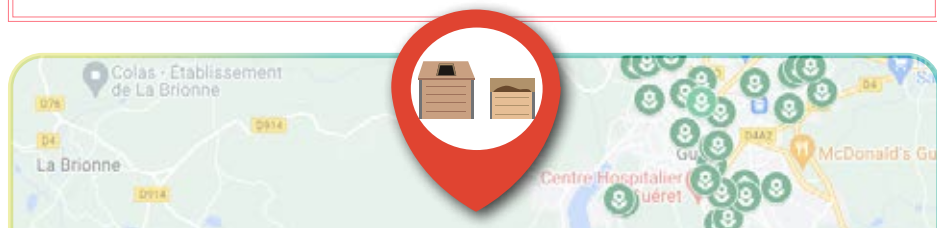
**2 PRENEZ**  
un seau de broyat  
dans le bac à broyat.

**3 ÉTALEZ**  
le broyat sur les  
biodéchets

## POINT DE COMPOSTAGE COLLECTIF :

- un **composteur** pour déposer les biodéchets.
- un **bac à broyat** pour recouvrir les biodéchets.
- à terme, un bac avec du **compost mûr** à disposition des usagers.

→ Carte des emplacements des points de compostage sur :  
[www.evolis23.fr/compostage/composteurs-collectifs/](http://www.evolis23.fr/compostage/composteurs-collectifs/)



## COMPOSTER SANS JARDIN, UN JEU D'ENFANT !

+ **80 points** de compostage collectif sur le territoire accessibles gratuitement pour l'ensemble des usagers.

### LE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

Pour limiter les apports en déchèteries et éviter le brûlage, les déchets verts peuvent être broyés.

» Evolis 23 propose un service de broyage à domicile.

» [evolis23.fr/broyage](http://evolis23.fr/broyage)

Du broyat est en libre service sur les déchèteries de Dun le Palestel, La Souterraine et Guéret.



### Compost mûr

Du compost mûr est disponible, selon les périodes, en libre-service, dans les bacs dédiés de certains points de compostage partagé.



Télécharger le Guide  
**Mon Jardin Zéro Déchet :**

> [www.evolis23.fr/documentations](http://www.evolis23.fr/documentations)



# QUESTIONS / RÉPONSES



## **C'est le poids de ma poubelle qui est compté pour la TEOMi ?**

**>> Non.** C'est le nombre de levées du bac d'Ordures Ménagères (et sa taille) qui rentrent dans le calcul de la part incitative (et/ou le nombre de dépôts en contenant collectif et la taille du tambour).

Ainsi, il ne faut sortir les poubelles que quand elles sont pleines.

## **Suis-je obligé de sortir mes poubelles à chaque collecte ?**

**>> Non.** Il vaut mieux sortir le bac lorsqu'il est plein, car plein ou à moitié, c'est la levée qui compte.

## **On m'a volé mon bac, vais-je payer pour celui qui l'utilise maintenant ?**

**>> Non.** À condition de le signaler à Evolis 23 ; la puce électronique du bac sera désactivée et celui-ci ne sera plus levé par le camion de collecte.

## **Si je n'habite pas ma maison, ou que j'ai un local vide, je ne paierai rien ?**

**>> Non.** La TEOMi étant calculée sur la base du foncier bâti, la part fixe sera donc facturée via la taxe foncière.

## **Si j'habite le logement et que je ne dépose ou ne présente pas de poubelle, je ne paierai rien ?**

**>> Non.** Il y a toujours la part fixe qui est due et je devrai justifier auprès d'Evolis 23 une absence totale de production de déchets. Toute situation non justifiée pourra être pénalisée.

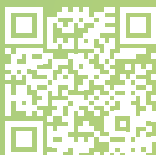
## **Comment retrouver mon bac parmi les autres ?**

**>>** Si cela ne les abîme pas, je peux personnaliser mes bacs pour les reconnaître plus facilement.

## **Est-ce que je peux changer mon bac ?**

**>> Oui.** Sur simple demande auprès d'Evolis 23, si c'est justifié et pas trop fréquent.

## **un doute, une question ?**



retrouvez-nous  
sur facebook

### **Evolis 23**

Les Grandes Fougères  
23 300 NOTH

### **Ligne Info Déchets**

05 55 89 86 06  
relationusagers@evolis23.fr

**www.evolis23.fr/**



**LE TRI  
+ FACILE**



Si vous jetez ce document, pensez à le trier !

CITEO

